



0907973701

DATE DEPOT : 2009-09-18

NUMERO DE DEPOT : 79737

N° GESTION : 2007B01297

N° SIREN : 493799605

DENOMINATION : 4 SH FRANCE

ADRESSE : 6 place de la Madeleine 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/09/14

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

Pascal CLAVERIE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

R1 14/9/09

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

18 SEP. 2009

0731292

N° DE DÉPOT

29732

SARL 4 SH FRANCE
Société A Responsabilité Limitée

au Capital de 37 000 €

Siège Social : 6 Place de la Madeleine

75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 493 799 605

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Mesdames et Messieurs les associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée par votre société le 3 septembre 2009, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date de la dernière situation et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

Fait à Courbevoie le 14 septembre 2009

Pascal CLAVERIE
Commissaire Aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

